

Rapport sur les conditions et le déroulement de l'épreuve

1) POUR L'ÉPREUVE SUR PISTES ARTIFICIELLES DE 20 ou 40 Heures :

Conditions atmosphériques – couverture végétale – sang utilisé – méthode de pose du sang – moyens de balisage de la piste – densité en gibiers – importance des voies de change.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) POUR L'ÉPREUVE SUR PISTES AUX SEMELLES TRACEUSES DE 20 Heures :

Conditions atmosphériques – couverture végétale – Semelles traceuses 4 pieds – Pieds employés - moyens de balisage de la piste – densité en gibiers – importance des voies de change.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le contrôle des tatouages a donné lieu aux observations suivantes :

.....
.....

Dates :

Signature du Chef de Jury

INSTRUCTIONS

Dans un délai de 15 jours, un exemplaire du compte rendu, avec autant de feuilles de juges que de chiens examinés, sont à adresser :

- a) A la Société Centrale Canine : 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers cedex
- b) Au responsable de la cynophilie UNUCR : Gilles Chanteloup - 25 rue Bellerive - 36000 Chateauroux
- c) Un extrait du compte rendu comportant les résultats et les feuilles de juge de la seule race est à envoyer à chacune des associations de race concernées.